

Conseil Participatif Climat Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

*Le Plan Climat
Air Energie Territorial
(PCAET) de m2A*

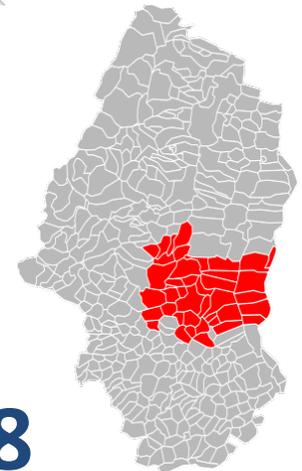
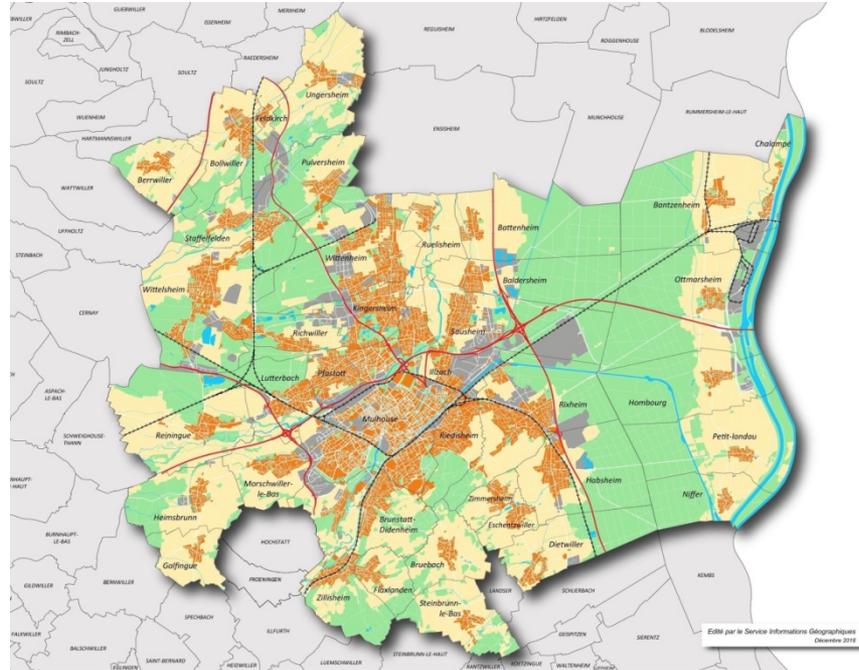
*Atelier « Politiques publiques
et initiatives citoyennes »*

1^{er} mars 2021



Mulhouse Alsace Agglomération

- 39 communes depuis 2017
- 276 000 habitants
- 112 000 pour la Ville centre
- 1/3 de la population du Haut-Rhin
- 1/3 territoire est artificialisé,
1/3 est agricole
1/3 est composé de forêts
et cours d'eau
- 1^{er} Plan Climat en 2007



Comment la Transition écologique se construit avec la Participation Citoyenne?

Au niveau communal comme intercommunal

c'est

- Une assemblée diverse qui associe toutes les ressources humaines, de sens, d'intelligence, d'expertise et d'engagement.
- Il réunit de plein pied et le temps qu'il faut quatre collèges : de citoyens, d'élus, d'experts et d'organisations.
- En amont de la décision et en aval du débat, il prône la fertilisation des points de vue différents et la construction de compromis dynamiques.
- Il vise à:
 - Coproduire l'intérêt général
 - Construire du commun
 - Susciter l'intelligence collective



Le Conseil Participatif Climat



Composition :

- ✓ 53 citoyens dont
 - 10 issus du Conseil de développement
 - 36 volontaires inscrits le 26 avril
 - 7 tirés au sort
- ✓ 20 experts et partenaires institutionnels
- ✓ 20 élus m2A
- ✓ 20 représentants des organisations (associations, entreprises, syndicats...)

Le Conseil Participatif Climat



Ce qui lui est confié :

- Co-construction de 15 ambitions pour le territoire à l'horizon 2030
- Critères de l'Appel à Projets « Fond Climat » pour soutenir les porteurs de projets du territoire
- Accompagner et suivre la mise en œuvre du nouveau Plan Climat et du Fonds Climat

Modalités de rencontres



9 rencontres en 10 mois (avril 2019 - février 2020):

- **Une réunion de lancement sous forme de conférence-débat** avec inscription des 1ers volontaires (avril 2019)
- **2 réunions d'installation du Conseil Participatif** (une dédiée aux habitants puis à l'ensemble du Conseil) avec signature d'une charte d'engagements réciproques (juin 2019)
- **4 rencontres de co-élaboration des ambitions**, avec étude technique et hiérarchisation des ambitions par votes (juillet-novembre 2019)
- **2 rencontres d'élaboration du cahier des charges du Fond Climat**, destiné à soutenir des projets œuvrant dans le cadre des 15 ambitions co-construites (décembre 2019-février 2020)

Les 15 ambitions

1. Toutes restaurations collectives m2A: 100% de bio et éco-responsable dont 80% local
2. Développer les alternatives à la voiture. Objectifs de part modale 2030: 40% voiture, 15% vélo, 20% TC et 25% piétons
3. Séquestrer 18 000 tonnes de CO2 par an en plantant des espèces adaptées au climat sur 250 ha de surfaces disponibles (friches industrielles, communes, rond-points, terrains particuliers, etc...) à l'horizon 2050 soit 1125 ha d'ici 2030.
4. Augmentation du pourcentage du renouvelable dans le mix énergétique, 11% aujourd'hui, 41% en 2030. Ce qui représente 200 GWh/an de productions supplémentaires en intégrant une baisse de l'énergie consommée de 20%.
5. Produire notre énergie renouvelable: 40% en 2030 et 100% en 2050
6. Diviser par 4 la consommation d'énergie (pour le chauffage, l'eau-chaude, la climatisation) de l'ensemble des bâtiments résidentiels, tertiaires, industriels) situés sur le territoire de m2A d'ici 2030
7. Diviser par 2 la consommation d'énergie sur m2A (m2A, entreprises, individu, etc.) d'ici 2030
8. Baisser la consommation d'eau du territoire de 15% à l'horizon 2025.

Les 15 ambitions (suite)

9. En 2030, atteindre un taux d'autonomie alimentaire de 30% en bio
10. Réduire les surfaces imperméabilisées (voiries et bâti) afin de collecter 10 à 20% des eaux de ruissèlements d'ici 2030.
11. Lors de l'aménagement de chaque espace public nouveau ou en réhabilitation (y compris les trottoirs) réaliser au moins 5% des surfaces aménagées en pleine terre pour l'infiltration des eaux pluviales et la végétalisation
12. 30%, chaque année, de la population doit être sensibilisée et éduquée pour avoir les bons gestes et bonnes pratiques qui permettent de préserver nos environnements et la biodiversité.
13. Chaque habitant aura la possibilité d'être à moins de 300 mètres d'un espace vert (jardin potager, verger participatifs, square, boisement, plantation, etc,...)
14. Permettre aux habitants une alternative au diesel et à l'essence avec ouverture de bornes de recharge en GNV et hydrogène, en complément de l'électrique; en lien avec le déploiement de l'utilisation du biogaz produit par le méthaniseur et pour les TC
15. Diminution de la pollution sonore et atmosphérique en agissant sur la mobilité

Merci de votre participation